

Québec, le 24 février 2026

Monsieur Jacques Gauthier
Président
Gilbert Énergie Itée
1700 boulevard Talbot, bureau 400
Chicoutimi (Québec) G7H 7Y1

Objet : Analyse environnementale – Demande d'informations complémentaires dans le cadre du projet de construction du parc éolien de Grosse-Île sur le territoire de la municipalité de Grosse-Île (Dossier 3211-12-257)

Monsieur,

Lors des séances de l'audience publique tenues par le Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) du 10 au 12 février derniers, certaines préoccupations et questions ont été soulevées par les intervenants et de nouvelles informations ont été présentées par l'initiateur.

Afin de formuler une recommandation au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), la Direction de l'évaluation environnementale des projets énergétiques, en collaboration avec les unités administratives concernées du MELCCFP, ainsi que de certains autres ministères et organisme, débutera bientôt l'analyse environnementale du projet. À cette fin, il est demandé à l'initiateur de transmettre, dans les meilleurs délais et sous forme d'un seul document complet, les informations qu'il s'est engagé à déposer au plus tard au début de l'étape de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet. L'initiateur doit également présenter tout engagement pris ou toute nouvelle information présentée, dans le cadre de l'audience publique, qui pourrait modifier le projet ou l'analyse de son acceptabilité.

Ainsi, les renseignements attendus concernent, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- Engagements pris dans le Volume 1 : Rapport principal:
 - o Rapport de l'étude géologique réalisée (section 6.5.1.2);
- Engagements pris dans le Volume 4 : Réponses aux questions et commentaires du MELCCFP:
 - o Établir un plan de gestion de la circulation et du transport, lequel doit respecter les normes établies par le ministère des Transports et de la Mobilité durable. Ce plan doit inclure l'identification des secteurs

sensibles au transport des composantes d'éoliennes, ainsi que des solutions permettant d'assurer la circulation sur la route 199 en tout temps (R-23);

- les dimensions et le poids des pièces;
 - les caractéristiques des camions transporteurs prévues pour le transport de chaque type de pièces;
 - les caractéristiques des véhicules :
 - l'identification de chacun des types de véhicules;
 - l'identification du type d'essieu et de suspension;
 - le nombre d'essieux;
 - les charges axiales;
 - l'espacement entre chacun des essieux;
 - le nombre de pneus par essieu;
 - la largeur et la capacité minimale des pneus.
- L'initiateur doit indiquer les informations suivantes concernant l'organisation du transport par bateau (R-24) :
- la dimension des composantes des éoliennes;
 - le type de bateau à utiliser;
 - la fréquence d'accostage;
 - l'arrivée de jour ou de nuit;
 - la synchronisation avec les bateaux de traverses et des dessertes utilisant le quai de Cap-aux-Meules;
- Un programme de suivi et d'entretien associé aux mesures de protection et de stabilisation du littoral et des infrastructures publiques, qui pourra inclure un suivi des éventuels risques de changement de topographie locaux ou de formation de brèches, voire une mise à jour du risque de submersion et d'érosion côtières (R-60).
- Engagements pris dans le Volume 5 : Réponses aux questions et commentaires du MELCCFP – Série 2 :
- Déposer une version préliminaire du plan de gestion des matières résiduelles. Ce plan inclura tous les éléments d'information détaillés dans les volumes d'étude d'impact précédents et couvrira les phases construction et exploitation du projet (R2-1);
- Engagements pris dans le Volume 6 : Réponses aux questions et commentaires du MELCCFP – Série 3 :
- Présenter la méthodologie d'inventaire de nids potentiellement présents dans les superficies prévues au projet ainsi que la démonstration que les conditions mentionnées dans les *Lignes directrices pour éviter de nuire aux oiseaux migrateurs*¹ sont réunies,

¹ Environnement et Changement climatique Canada, 2023. Lignes directrices pour éviter de nuire aux oiseaux migrateurs. En ligne : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement->

et ce, afin de s'assurer qu'une éventuelle recherche active de nids soit réalisée de façon non intrusive, et à privilégier d'autres méthodes de surveillance non intrusives (p. ex. : des stations d'écoute) pour la recherche de nids, si requis (R3-2);

- Présenter les mesures qui seront mises en œuvre dès l'exploitation du parc éolien, afin de réduire les risques de collision de la faune aviaire (R3-4). Rappelons qu'il est exigé que ces mesures soient appliquées à l'ensemble des éoliennes;
 - Déposer une modélisation des aléas d'érosion et de submersion qui considère l'impact d'une brèche potentielle de la route 199 en cas d'événement de tempête, incluant une réévaluation des mesures d'adaptation cohérentes avec le niveau de risques identifiée à la suite de cette nouvelle modélisation, une planification de la mise en œuvre des mesures, les coûts associés et une réévaluation du risque résiduel pour le projet, après application des mesures d'atténuation (R3-6 et 7);
 - Un programme préliminaire de suivi annuel de l'évolution morphologique du trait de côte dans la zone d'implantation du projet, pour la durée de vie du projet (R3-6);
- Engagements pris lors des séances de l'audience publique du BAPE :
- Mise en place d'un programme de traitement des plaintes. Ce dernier doit être déposé au MELCCFP dès maintenant;
 - Ajout du *Règlement interdisant l'amiante et les produits contenant de l'amiante* (DORS/2018-196) à la liste des lois et règlements pouvant s'appliquer dans le contexte de l'implantation du parc éolien;
- Éléments soulevés lors des séances de l'audience publique du BAPE :
- Confirmation du nombre requis d'éoliennes pour la réalisation du projet;
 - Compte tenu des enjeux écologiques soulevés dans les documents de questions et commentaires (QC-44, QC2-7 et QC3-3) concernant le secteur sud (E6 et E7), ainsi que les préoccupations additionnelles exprimées lors des audiences publiques, veuillez-vous engager à ne pas implanter d'éoliennes dans ce secteur;
 - Considérant les enjeux soulevés concernant l'acceptabilité du projet, l'initiateur est encouragé à poursuivre les discussions et/ou des rencontres avec les citoyens, et à transmettre les comptes rendus de ces rencontres au MELCCFP;

- Dépôt d'un programme préliminaire de suivi de la dynamique dunaire (relevés topographique). Ce dernier doit être déposé au MELCCFP dès maintenant;
 - Évaluation des impacts potentiels des mesures de protection envisagées contre l'érosion et la submersion, notamment sur le système dunaire et sur les phénomènes d'érosion latérale ou d'amplification locale de l'érosion en périphérie des ouvrages.
- Tout engagement pris ou toute nouvelle information et documents présentés lors de l'audience et qui pourrait modifier le projet ou l'analyse de son acceptabilité;
 - Toutes autres informations ayant été modifiées depuis le dépôt du document de réponses aux questions et commentaires du MELCCFP d'octobre 2025;
 - Dépôt des formulaires de déclaration d'antécédents et de résolution mis à jour.

En vertu des articles 118.5.0.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (chapitre Q-2) et 18 du *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets* (Q-2, r. 23.1), ces renseignements seront publiés au Registre des évaluations environnementales du MELCCFP.

L'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet de construction du parc éolien de Grosse-Île sur le territoire de la municipalité de Grosse-Île pourra débuter dès que les éléments demandés auront été déposés.

J'en profite pour souligner que tout changement significatif apporté au projet implique une réévaluation des impacts pour l'ensemble des composantes valorisées de l'environnement susceptibles d'être touchées par cette modification. Le dépôt d'une information complète favorise ainsi le bon déroulement de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

La directrice,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maria Fernandes', with a stylized flourish at the end.

Maria Fernandes